



**DEMANDE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

DEMANDEUR

NOM, PRENOM ou RAISON SOCIALE :

N° SIREN :

ADRESSE : Tél:

PROPRIETAIRE

NOM, PRENOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE : Tél:

Accorde l'autorisation d'effectuer les travaux sollicités : OUI - NON (rayer la mention inutile)

ADRESSE DE L'OCCUPATION :

Voie : Communale Départementale Nationale

DESIGNATION DE L'OCCUPATION :

.....
.....
.....

Liée au permis de construire ou à la déclaration de travaux N°.....

Délivré(e) le :

Si l'occupation du domaine public entraîne la suppression d'emplacements de stationnement payant, indiquez le nombre de places supprimées:

IMPORTANT

Cette demande doit être déposée aux services techniques, 10 jours avant le début des travaux. Faute de réponse de la Mairie, dans un délai de deux mois, la demande est réputée refusée.

Cadre réservé à l'administration

Code occupation	Zone	Quantification	Durée	N° redevable

PLAN COTE

Le demandeur devra obligatoirement effectuer, un plan coté des installations envisagées, tout en faisant apparaître les propriétés bâties voisines de la propriété considérée, le trottoir et la chaussée également cotés.



**DEMANDE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

DATE ET DUREE DE L'OCCUPATION

Du : Au : Soit une durée de :

QUANTIFICATION DE L'OCCUPATION

La quantité dans les unités telles que définies dans la délibération municipale sera de :
au prix unitaire de :

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

Le demandeur s'engage à acquitter, à la première réquisition, dans la caisse du receveur municipal, des droits de voirie auxquels donne lieu la présente demande.

Le demandeur s'engage à restituer les lieux dans leur état d'origine à l'échéance de l'autorisation.

En cas de dépassement du délai de validité de l'autorisation, une nouvelle demande doit être déposée.

REMARQUE

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la présente demande, il sera alors fait application des pénalités et amendes prévues dans la délibération du Conseil Municipal relative aux droits de voirie.

Fait à : Le :

Le Demandeur

Le Propriétaire

Cadre réservé à l'administration

Date et signature

Le Technicien

Date et signature

L'Ingénieur